

Tipaza, le 28/05/2024

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH /454 /2024

A

**Madame**

*La Responsable de l'Entreprise*

**EIRT HOUHAMDI IMENE**

OBJET / : Mise en demeure

Entreprise : EIRT HOUHAMDI IMENE

Adresse : Cité Boualtout Bt 30 N°07 Mila – wilaya de Mila.

*Suite à vos absences répétitives et injustifiées pour l'exécution des travaux de construction lignes d'abonnés, et non-respect de vos engagements respectifs relatif aux moyens humain et matériels (nombre de véhicule et nombre d'équipes):*

\*Sous l'ODS : N°167/2023 du 08/01/2023.

\*Sous l'ODS : N°169/2023 du 08/01/2023.

\*Sous l'ODS : N°48/2024 du 17/03/2024.

*De ce fait je vous informe que vous êtes mis en demeure.*

*A cet effet, je vous prie de vous rapprocher au niveau du CMP dans un délai n'excédant pas huit (08) jours à partir de cette présente note, afin de finaliser les travaux, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.*

29 MAI 2024

M. BENAKEZOU Rachid  
Directeur Opérationnel des Télécommunications  
Tipasa

